



VOUS AVEZ VOTÉ LE 10 JUIN

## CE QUI A CHANGÉ EN EUROPE

Avec l'élection du 10 juin 1979, une nouvelle phase du processus de l'intégration européenne s'est ouverte : celle de la démocratie européenne, c'est-à-dire celle de la participation directe des citoyens à la construction de l'unité fédérale de l'Europe.

Dès maintenant, la politique européenne dépend et dépendra de plus en plus des décisions du Parlement Européen et donc de la formation, au sein de celui-ci, des majorités nécessaires.

Face à cette situation nouvelle, l'orientation politique des fédéralistes doit changer : le dialogue permanent avec les parlementaires européens doit devenir le but premier de leur action politique afin d'arriver à former les majorités indispensables à l'achèvement de la construction européenne.

Déjà on s'aperçoit, après les premières sessions du Parlement Européen élu, que les décisions vitales pour l'avenir de chacun ne se prennent plus à Paris mais à Bruxelles et à Strasbourg. Il faut en tirer toutes les conséquences.

suite p. 2

## SUR LE BUDGET

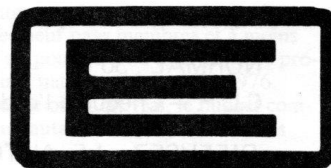
Le Comité de Présidence du Conseil des Communes d'Europe, réuni à Paris le 12 décembre 1979, a regretté vivement que le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne ait rejeté les modifications proposées par le Parlement Européen au budget communautaire pour l'exercice 1980, modifications destinées à permettre de réaliser des objectifs communautaires qui, pour la plupart, auraient une incidence très positive pour les collectivités locales et régionales.

Il a estimé à une très large majorité que cette position, de même que les conditions dans lesquelles s'est déroulé le récent Sommet européen de Dublin, qui n'a pas permis d'aboutir à des accords clairs et précis sur des problèmes d'une très grande gravité et d'une extrême urgence, ont prouvé une fois de plus que les gouvernements ne sont pas capables de dépasser leurs points de vue purement nationaux et de déterminer des attitudes communes concernant les grandes questions auxquelles l'Europe doit faire face. Le Comité de Présidence a considéré que dans cette situation, il revenait au Parlement Européen directement élu d'assumer pleinement ses responsabilités et d'indiquer clairement les choix politiques nécessaires. Il a eu par conséquent raison de repousser le projet de budget qui lui a été soumis.

Le Conseil des Communes d'Europe souhaite apporter l'appui des représentants des collectivités locales et régionales au Parlement Européen, conformément aux décisions prises par plus de 2 000 élus locaux et régionaux à l'occasion des États Généraux des Communes d'Europe, tenus au mois de mai dernier à La Haye, qui avaient émis le vœu que les pouvoirs des institutions communautaires puissent être étendus progressivement, mais qui ont souhaité avant tout que les traités existants soient intégralement appliqués.

Les collectivités locales et régionales sont en effet de l'avis qu'il est de l'intérêt général des populations qu'elles représentent, que le budget de la Communauté Européenne soit modifié de façon à permettre notamment des dotations sensiblement plus larges des différents fonds d'intervention communautaires, et en particulier du Fonds de Développement Régional, et que des politiques communes puissent être définies et appliquées rapidement dans de nombreux domaines : ceux de l'énergie, de l'industrie, du développement régional, de l'environnement et de l'emploi, entre autres.

Conseil des Communes d'Europe  
14 / 12 / 79



Extrait d'une lettre adressée le 6. 12. 79 par l'UEF à Francisque Collomb, Yvette Roudy et Maurice-René Simonnet

Extrait d'une lettre adressée aux parlementaires européens de la Région Rhône-Alpes.

Lyon le 6 décembre

Monsieur le Parlementaire,

1. « Tout en comprenant le légitime souci des parlementaires français de protéger la petite exploitation agricole, il nous semble qu'une réorientation générale de la Politique Agricole Commune doit s'imposer. Or, que l'on choisisse la voie du soutien des prix (mais jusqu'à quel montant de production ? et avec quelle distorsion entre les États-membres ?), ou plus, lucidement, la voie de l'aide aux producteurs (avec les adaptations régionales et catégorielles nécessaires), cela ne peut être fait que grâce à la mise en place d'une véritable monnaie unique.

Nous souhaitons voir inscrire cet objectif, au plus tôt, parmi les préoccupations prioritaires du Parlement Européen.

2. Comme votre Commission du Budget l'a fait courageusement, il est nécessaire de maintenir un budget permettant d'affronter efficacement les problèmes européens de l'heure et, en particulier, de garantir le montant des dotations du Fonds Régional et du Fonds Social.

Nous espérons que vous saurez suivre votre Commission et affirmer ainsi la légitimité démocratique de l'Assemblée dont vous êtes membre.

3. L'un de vos collègues, M. Altiero SPINELLI, a proposé une sensible augmentation des ressources propres de la Communauté, par transfert à celle-ci, d'une part supplémentaire minime de la T.V.A.

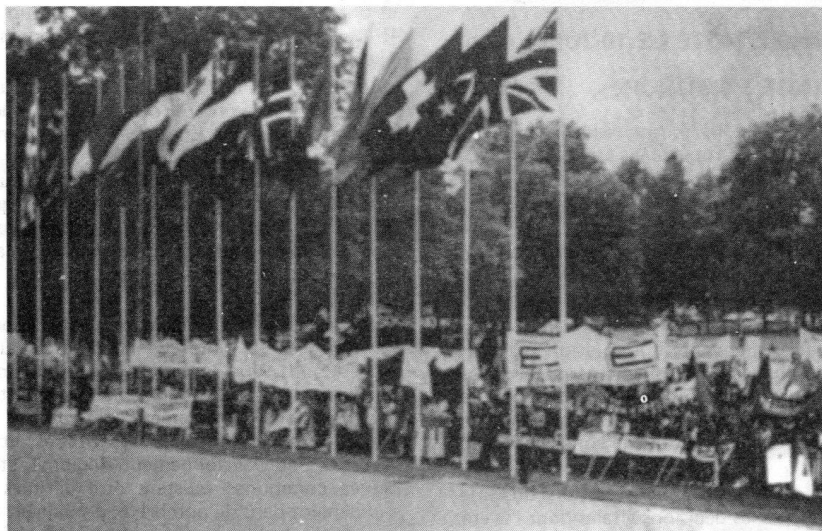
Nous pensons qu'une telle orientation est la condition sine qua non de la poursuite de la construction européenne.

Nous vous remercions vivement de l'attention que vous voudrez bien porter à ces quelques remarques. Nous aimerions avoir votre avis sur ces points et voir s'instaurer, au niveau européen, entre membres du Parlement et électeurs qu'ils représentent, un dialogue qui ne soit pas en deçà du rapport démocratique de même nature qui existe déjà dans les différents contextes nationaux».

U.E.F.

## CE QUE DOIVENT FAIRE LES FÉDÉRALISTES :

1. S'informer sur la vie de la Communauté et le travail du Parlement ; dans ce numéro prennent place des articles sur le renouvellement de la Convention de Lomé, le rôle du Fonds régional, le développement des échanges intracommunautaires, les problèmes de défense, la procédure d'adoption du budget et les ressources de la Communauté...
2. Être prêts à toute riposte ; les fédéralistes ont écrit aux parlementaires de la région afin de leur faire connaître leur position sur le budget, ont manifesté à Strasbourg lors de la session budgétaire.
3. S'engager personnellement dans la lutte pour la Fédération européenne. Ce ne seront ni les gouvernements ni les états-majors politiques qui feront l'Europe mais la volonté et l'engagement des citoyens, c'est-à-dire tout d'abord de vous-même !



## ABONNEMENT

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ - LE !

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F SOUTIEN : 50 F MÉRITANT : 250 F

C.C.P. — Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

DIFFUSEZ - LE AUTOUR DE VOUS (nos supplémentaires sur simple demande)

## Une équation délicate, une procédure compliquée

Quand on parle du « budget de la Communauté », il convient d'abord de souligner qu'il s'agit là, dans une certaine mesure, d'un terme impropre. Sans doute ce budget communautaire a-t-il ceci de commun avec celui de chacun des pays membres qu'il se compose de recettes et de dépenses, mais il en diffère par le fait que la Communauté n'a guère de possibilités d'exercer un contrôle réel sur le volume de ces divers éléments !

Les recettes proviennent de trois sources. Il y a d'abord les droits de douanes prélevés sur les marchandises en provenance de pays tiers et importées en Europe. Il y a ensuite les prélèvements agricoles, qui vont dans les caisses communautaires plutôt que dans les caisses nationales. Enfin le troisième élément, plus souple, est constitué par un prélèvement sur le produit de la taxe à la valeur ajoutée, que doivent payer à chaque achat les consommateurs européens. Ce prélèvement ne peut cependant dépasser 1 % de l'assiette commune de la TVA et il convient en outre d'en déduire certains frais de perception. Dans la pratique, à l'heure actuelle, c'est environ 0,8 % qui prend la direction de Bruxelles.

Le budget de la Communauté, cependant, n'échappe pas à une maladie... commune à tous les budgets : il grossit, en fonction des dépenses sans cesse croissantes auxquelles il doit faire face. Comme la Communauté en tant que telle n'a pas la possibilité de déterminer exactement quelles rentrées lui procureront droits de douane et prélèvements — qui sont fonction du volume des échanges et des récoltes — la seule possibilité qui lui reste est d'obtenir l'augmentation de sa part de la TVA.

L'ennui est que, selon les estimations actuelles, le plafond de 1 % dont il est question plus haut sera atteint dans le courant de 1981, il faudra bien alors que la Communauté trouve de nouvelles ressources. Cela pourrait se faire en portant le plafond à 1,5 % ou en réservant au budget européen une partie des droits pré-

levés sur les alcools, les tabacs, etc. Faute de quoi, il faudrait procéder à des coupes claires dans certains secteurs.

Ce qui nous amène à parler du second élément budgétaire : les dépenses... Un chiffre les domine : 70 %. Telle est en effet la proportion des ressources qui sert à financer la politique agricole commune.

A titre de comparaison, la politique régionale et la politique sociale ne représentent que 6 % des dépenses et l'aide au tiers monde 7 %.

Cette disproportion n'est pas sans provoquer de vives critiques, qui portent en particulier sur les sommes énormes employées pour racheter les excédents de produits laitiers et pour écouler les fruits invendus. La Commission européenne examine actuellement les moyens de réduire ces dépenses.

Jusqu'à un passé récent, le budget de la Communauté constituait une sorte de comptabilité de la politique agricole commune plutôt qu'un véritable instrument de gestion et de contrôle des dépenses. Sans doute la Commission européenne s'est-elle toujours efforcée de faire des prévisions valables pour chaque exercice, mais elle a été constamment obligée, à un certain moment, de demander de nouvelles ressources : c'est ce que l'on appelle le budget supplémentaire.

Les raisons de cet état de choses sont doubles. Encore une fois, il est impossible de prédire 12 mois à l'avance ce que seront les prix et le volume des récoltes de l'année suivante. Or c'est là ce qui conditionne les dépenses de la politique agricole commune : une trop bonne récolte se traduit par une chute verticale des cours, et c'est la Communauté qui doit déboursier la différence...

Seconde raison qui rend les prévisions difficiles : la Commission européenne n'a aucun pouvoir de con-

trôle sur les décisions que peuvent prendre les ministres de l'agriculture des Neuf. Si ceux-ci décident d'augmenter de 2 % les prix des produits agricoles, ils accroissent la « note » de quelque 2 900 millions de FF (ou 20 milliards de FB). Peu importe que la Commission désapprouve cette décision : il faut trouver l'argent quelque part.

Cette situation pourrait changer quand les recettes communautaires atteindront leur plafond et si aucune ressource nouvelle n'est dégagée. Par la force des choses, le membre de la Commission chargé du budget devra alors exercer un contrôle véritable des dépenses des différents secteurs, donc agir en ministre des finances et non plus en honnête comptable.

C'est sur cette toile de fond que s'ajoute le problème de la contribution britannique au budget communautaire : le Royaume-Uni trouve cette contribution trop élevée. En effet, comme il importe de grandes quantités de biens, notamment des produits alimentaires, en provenance de pays tiers et que, comme nous l'avons vu, les droits de douanes perçus sur ces importations vont automatiquement dans les caisses de la Communauté, le Royaume-Uni s'estime pénalisé.

Selon les estimations présentes, les Britanniques auraient à verser l'an prochain une contribution nette d'environ 8,5 milliards de FF, (ou 60 milliards de FB), bien que le produit intérieur brut du Royaume-Uni soit l'un des plus bas de la Communauté. Comment réduire ce déséquilibre ?

Tous les chiffres que nous avons cités jusqu'ici sont impressionnants dans l'absolu. Ils le sont moins en valeur relative. En effet, les quelque 64 milliards de FF (ou 445 milliards de FB) que représentera le budget communautaire de 1980 équivalent à moins de 3 % du total des budgets des neuf pays membres et à moins d'un pour cent du total de leurs produits nationaux bruts. En 1976, année où, il est vrai, le budget communautaire était deux fois moins

élevé qu'actuellement, il représentait une masse financière inférieure au budget du Land allemand de Rhénanie-Westphalie ; inférieure également aux intérêts de la dette publique britannique ; inférieure enfin aux crédits français et italiens de l'éducation nationale. Le budget national irlandais ne lui était que deux fois supérieur.

L'an prochain, le budget communautaire représentera de la part de chaque citoyen de l'Europe des Neuf une contribution de 365 FF (ou 2 540 FB).

On peut donc dire que l'Europe est bon marché... Surtout si l'on se souvient que le budget communautaire doit couvrir la politique agricole commune, la politique régionale, la politique sociale, l'aide au tiers monde, l'industrie, l'énergie, etc., sans parler du simple fonctionnement des institutions européennes : Commission, Parlement, Cour de justice, Cour des comptes, Comité économique et social, Conseil des ministres, représentations de la Communauté à l'étranger, etc. Soit quelque 16 000 fonctionnaires, secrétaires, agents et autres.

Ajoutons avant d'en terminer que la procédure d'adoption du budget de la Communauté est particulièrement longue et compliquée. Cela commence à la Commission européenne qui, avec près d'un an d'avance, commence à travailler sur les estimations des recettes et dépenses à venir. Vers le milieu du mois de juin, ces prévisions sont soumises au Conseil des ministres qui, invariablement, réduit à la fois dépenses et recettes.

Le projet ainsi modifié est ensuite soumis au Parlement européen qui, ne l'oublions pas, jouit de pouvoirs étendus en matière budgétaire. Et, aussi régulièrement que le Conseil des ministres fait passer la hache dans les crédits prévus par la Commission, le Parlement rétablit ceux-ci au niveau approximatif d'origine.

Le projet revient alors de nouveau devant le Conseil des ministres : celui-ci a le pouvoir de le rétablir tel qu'il l'entendait, donc de passer outre au vote du Parlement. Pour ce faire, il lui faut cependant réunir une majorité qualifiée. Et il doit s'agir en l'occurrence de ce que l'on appelle les dépenses obligatoires du budget, c'est-à-dire celles qui résultent directement de l'application du traité de Rome (pour l'essentiel, il s'agit des

dépenses ayant trait à la politique agricole commune). Ces dépenses obligatoires représentent quelque 80 % de l'ensemble.

Le projet revient alors pour la seconde fois devant le Parlement. Celui-ci n'a plus rien à dire en ce qui concerne les dépenses obligatoires. Il peut, par contre, proposer des changements pour les dépenses non obligatoires (politiques régionale, sociale, énergétique, etc.) à condition de s'en tenir à certaines limites légales calculées chaque année par la Commission.

#### BUDGET 1980 : LES FÉDÉRALISTES DEMANDENT AU PARLEMENT DE LE REJETER — MME VEIL REFUSE DE LES RECEVOIR.

STRASBOURG (EU), mardi 11 décembre 1979. Des représentants de l'Union européenne des fédéralistes, avec à leur tête Caterina Chizzola, sont venus à Strasbourg pour apporter leur adhésion aux membres du Parlement qui souhaitent le rejet du budget. A leur avis, le Parlement ne doit pas céder aux intimidations du Conseil, qui veut « étouffer la vie de la Communauté avec un budget réactionnaire... avec une inconscience qui frôle la folie ».

Les Fédéralistes ont demandé à être reçus par le Président du Parlement, mais Mme Veil a estimé ne pas avoir suffisamment de temps et a proposé une rencontre avec son chef de cabinet : Mme Chizzola a refusé, puisqu'il ne s'agit pas d'une question administrative mais d'un problème politique.

La section française de la jeunesse européenne fédéraliste a condamné également l'attitude « irrespectueuse et anti-démocratique » du Conseil, et informe les députés qu'elle s'organise en France de manière à être « la force d'alerte et de proposition » qu'elle est déjà dans les autres pays européens.

Les jeunes fédéralistes avaient distribué devant le Parlement Européen des tracts dénonçant l'attitude anti-européenne du Conseil. Une déclaration du Président de l'UEF précise : « la nouvelle logique du pouvoir européen n'épargnera même pas les partis politiques, encore trop prudents et trop peu engagés. Lors du vote le plus important sur le budget, les socialistes français ont voté avec les gaullistes français contre les socialistes des autres pays, et les giscardiens ont voté avec les communistes français contre la majorité des démocrates des autres pays. Mais avec le développement de la lutte démocratique européenne, ce comportement anti-socialiste et anti-démocratique deviendra toujours plus difficile et deviendra donc toujours plus difficile aussi l'autocratie européenne du gouvernement national qui a sa citadelle dans l'isolement national désormais entamé par le vote européen ».

(Agence Europe - Bruxelles)

### Nouvelle tentative pour réduire les excédents

La Commission européenne a proposé de mettre fin au soutien illimité des prix agricoles, dont bénéficient la plupart des 8 millions d'agriculteurs européens.

On sait que cette politique a eu pour résultat la formation dans certains secteurs d'excédents massifs qui doivent ensuite, ou bien être écoulés au rabais ou bien stockés à grands frais. C'est le cas notamment pour les produits laitiers.

Les propositions de la Commission ne seront cependant applicables que si elles reçoivent l'approbation des ministres de l'agriculture des Neuf. Jusqu'à présent, ces derniers n'ont guère été enclins à modifier les règles de la politique agricole commune. Celle-ci, rappelons le, concernent non seulement les produits laitiers mais aussi la viande de bœuf, le sucre, les fruits, les légumes, les céréales, etc.

C'est cependant le secteur laitier qui est visé plus particulièrement par les propositions de la Commission. En effet, il représente près de la moitié du budget total de la Communauté. La Commission demande donc un accroissement de 3 % du prélèvement dit de « coresponsabilité à l'encontre — des laiteries qui, l'an prochain, accroîtraient leur production. Ces 3 % s'ajouteraient au montant normal du prélèvement de coresponsabilité, qui est de 1,5 %.

M. Finn Olav Gundelach, membre de la Commission chargé des problèmes agricoles, estime qu'une telle décision se traduirait, pour les contribuables de la Communauté, par une économie de près de 6 milliards de FF (ou plus de 40 milliards de FB). Toutefois, a-t-il souligné, il ne faut pas croire qu'elle suffira à résoudre le problème des excédents agricoles.

M. Gundelach a déclaré : « La seule manière d'y parvenir serait de diminuer les prix de soutien. Mais aucun pays membre de la Communauté, pas un seul, n'accepterait cela. »

## De Lomé I à Lomé II : du pari à la politique

Lorsque, en février 1975, les ministres de 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ceux des neufs pays de la Communauté européenne apposèrent leur paraphe à la première convention de Lomé, l'événement fut qualifié d'important, voire d'historique. Pour la première fois, un ensemble de pays du Nord et de pays du Sud, après une négociation de groupe à groupe, passaient *contrat*.

« Etape marquante vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international », a-t-on dit ; de la même importance dans l'histoire des relations entre pays nantis et démunis que celle des premières conventions collectives dans l'histoire sociale de nos pays. Le contrat se substitue à l'octroi unilatéral, la charité ou l'aumône font place à des droits reconnus, la dignité et la personnalité du partenaire sont pleinement affirmées, de premiers éléments fondamentaux de sécurité et de stabilité sont garantis aux plus faibles, ils peuvent enfin prévoir et tenter d'organiser un avenir, un développement.

La novation, tout au moins l'intention était de taille. Elle restait cependant limitée. Au niveau mondial le dialogue entre le Nord et le Sud à bien du mal à déboucher sur une négociation concrète ; de conférence en conférence, les résolutions s'accumulent mais les accords opérationnels restent exceptionnels, leur portée est réduite. Découragement et colère s'affirment à mesure de la médiocrité du pro-

grès. L'Europe ne peut se résigner à cet enlisement : elle ne pourra tenter aucune réforme, elle ne saurait construire pour ses enfants un avenir de prospérité et de paix, si elle est assiégée par un monde de misère et de révolte. Par vocation autant que par nécessité, la Communauté doit désempourber le lourd chariot du Nord-Sud, mais elle sait qu'elle n'y parviendra pas seule.

Il importait d'autant plus de consolider et d'élargir la brèche ouverte à Lomé il y a quatre ans et demi.

Voici qu'en effet, le 31 octobre, un deuxième contrat sera conclu dans la capitale togolaise entre la Communauté et ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

— Quelle en est la signification ? Certains commentateurs souligneront qu'il y a moins de nouveautés. C'est vrai ; une deuxième naissance est un événement moins marquant que la première, mais pourtant quel signe pour l'avenir : la famille est constituée. Lomé I était, très largement, un pari, fait presque par accident, la conjugaison du renouvellement de la convention de Yaoundé, singulièrement plus réduite de bien des manières, et de l'accomplissement des obligations prises vis-à-vis du reste de l'Afrique noire, des Caraïbes et de pays du Pacifique au moment de l'accession britannique à la CEE. Le deuxième contrat dépasse le pari ; le nouvel engagement a de part et d'autre été longuement réfléchi. C'est une politique.

— Pourtant le mouvement aurait pu être freiné, arrêté ; l'Europe frappée par la crise aurait pu chercher son salut dans l'isolement ; l'Afrique que l'on dit divisée, désarticulée, aurait pu laisser passer cette occasion de confirmer concrètement son unité.

— La lucidité et une certaine audace ont triomphé chez les uns et les autres et les a portés au terme d'une négociation, certes rendue plus difficile par les circonstances du moment, mais dont les résultats sont d'autant plus significatifs.

— Alors que partout les efforts financiers en faveur du tiers-monde plafonnent ou régressent l'aide communautaire progresse en valeur réelle. Alors que le protectionnisme menace, l'Europe maintient et améliore l'ouverture de son marché, les éléments de sécurité sont renforcés : extension des garanties de stabilisation de recettes d'exportation, assurance nouvelle pour le développement minier, recherche tendant à donner une base plus sûre à la coopération industrielle, non seulement par des moyens accrus mais en sécurisant les investissements.

Certes nos partenaires et nous-mêmes savons que nous n'avons pas obtenu tout ce que nous cherchions. En effet, les besoins sont immenses, les espoirs auxquels ne répondent guère les grandes négociations internationales se reportent avec d'autant plus de force sur cette relation. Face à cette attente, la politique de Lomé est encore bien jeune et fragile. L'expérience reste d'avant-garde, le gros des forces ne suivra qu'après. Mais la direction est indiquée, confirmée ; la première étape a été riche d'enseignements et déjà convaincante dans les premiers résultats. Souhaitons contribuer ainsi à mettre en mouvement, entre le Nord et le Sud, une vaste politique de solidarité.

Claude CHEYSSON,  
Membre de la Commission  
européenne,  
chargé du développement.

## Lomé II : un nouveau contrat entre égaux

Quand, dans quelques semaines, les salles de rédaction prépareront la traditionnelle rétrospective de l'année 1979, ils retiendront, en ce qui concerne les relations entre le tiers monde et les pays industrialisés, deux événements marquants. Le premier sera la réunion en mai à Manille d'une nouvelle conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, la cinquième du nom, au cours de laquelle les représentants de 150 pays ont longuement discuté de ce que les pays occidentaux devraient faire pour venir en aide aux nations en voie de développement. Le second événement sera la signature, le 31 octobre prochain à Lomé, d'une nouvelle convention de coopération et d'échanges entre la Communauté européenne et 57 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, les pays dits ACP.

Ces deux événements sont complémentaires : la nouvelle convention de Lomé (« Lomé II » comme disent les initiés), c'est en effet la concrétisation au niveau régional des espoirs exprimés à Manille. D'ailleurs, les 66 pays qui seront représentés bientôt dans la capitale togolaise étaient également présents à Manille.

En d'autres termes, la Communauté européenne, tout en soutenant les efforts de la Communauté internationale en faveur des pays en voie de développement, s'est efforcée de tenir ses engagements propres envers certains de ces pays, auxquels le passé lie plusieurs de ses membres.

Si l'on jette un coup d'œil sur ses origines, on voit que la Convention de Lomé est une conséquence naturelle

du traité de Rome. Lorsque les Six fondèrent en 1958 la Communauté économique européenne, ils ne pouvaient pas ne pas prévoir un programme d'assistance et de développement pour les pays d'outre-mer se trouvant encore sous la tutelle française ou belge.

Lorsque ces pays accédèrent à l'indépendance, il devint nécessaire d'adapter les anciennes dispositions : ce fut la signature en 1963 de la convention d'association de Yaoundé, qui liait l'Europe des Six à 17 pays africains et à Madagascar. Quelques années plus tard, l'adhésion de la Grande-Bretagne nécessitait un élargissement des rapports Europe-tiers monde : ce fut, en 1975, la signature de la première convention de Lomé, entre l'Europe des Neuf et 46 pays ACP. Lomé I vient à expiration en février prochain. Lomé II lui succédera et sera signée par 57 pays ACP qui, géographiquement, s'étendent sur une aire allant des Antilles à Samoa occidentale en englobant une grande partie de l'Afrique.

Ni la Communauté européenne, ni les Etats ACP ne considèrent Lomé II comme une fin. Et le préambule du document indique bien que la convention est la marque des efforts continus des signataires « pour établir un modèle de relations entre les Etats industrialisés et les Etats en voie de développement ». Cependant, il ne saurait s'agir ici d'un modèle abstrait : comme celle qui l'a précédée, la nouvelle convention est directement inspirée des besoins et des aspirations réelles des pays du tiers monde qui y adhèrent.

Dans le même temps, elle s'efforce de mettre en pratique les stratégies de développement élaborées à Manille et

ailleurs. Il s'agit en particulier d'ouvrir les marchés des pays industrialisés aux exportations des pays du tiers monde, de manière que les seconds puissent se procurer les recettes leur permettant de financer leur développement.

L'un des passages essentiels de Lomé II a trait précisément à la coopération commerciale. Comme Lomé I, la nouvelle convention donne aux produits des pays ACP le libre accès au marché européen. Seules exceptions : les produits couverts par la politique agricole commune, qui ne représentent que 0,5 % du total, et quelques autres. Aux termes de la nouvelle convention cependant, la Communauté européenne consultera ses partenaires avant d'appliquer toute clause de sauvegarde et elle n'y aura pas recours dans un but protectionniste.

Cependant l'expérience a prouvé que le libre accès à un marché ne suffit pas : il faut qu'il soit complété par une vigoureuse promotion commerciale. La convention de Lomé I contenait des dispositions qui auraient dû permettre aux pays ACP de faire mieux connaître leurs produits sur le marché européen. Ils n'ont pas toujours su en profiter. Lomé II prévoit donc des dispositions pour combler ces lacunes et assurer ainsi aux exportations ACP une part plus importante du marché européen.

Les fluctuations des recettes d'exportation des pays ACP ne sauraient être évitées pour autant, surtout s'il s'agit de produits agricoles : des calamités naturelles peuvent par exemple provoquer de mauvaises récoltes, d'où une chute dans les rentrées de devises. C'est pourquoi Lomé I avait institué un système de stabilisation des recettes d'exportation (le « Stabex »), que l'on peut à juste titre comparer à « une police d'assurance contre les mauvaises années ». Aux termes de Lomé II, le champ et les moyens financiers de cette assurance sont fortement augmentés : la dotation passe à 3 245 millions de FF (ou 22 milliards de FB), soit 30 % de plus que sous le régime de Lomé I. Quarante-quatre produits sont maintenant couverts, au lieu de trente-quatre, et les conditions de fonctionnement du système ont été améliorées.

Pour les 35 pays ACP les plus défavorisés, les transferts Stabex auront la forme de subventions, autrement dit de dons. Les autres pays devront rembourser les sommes reçues mais s'il s'agit bien de prêts, ils seront libres d'intérêts. Aux termes de la nouvelle convention, le remboursement pourra être étalé sur 7 ans avec 2 ans de différé. D'autre part, le remboursement n'est plus exigible dès la première « bonne » année suivant la mauvaise.

### Les États ACP

|               |                           |                    |
|---------------|---------------------------|--------------------|
| Bahamas       | Guinée                    | Sainte-Lucie       |
| Barbade       | Guinée Bissau             | Salomon            |
| Bénin         | Guinée Équatoriale        | Samoa Occidentales |
| Botswana      | Guyana                    | São Tomé Principe  |
| Burundi       | Haute-Volta               | Sénégal            |
| Cameroun      | Jamaïque                  | Seychelles         |
| Cap Vert      | Kenya                     | Sierra Leone       |
| Centrafrique  | Lesotho                   | Somalie            |
| Comores       | Libéria                   | Soudan             |
| Congo         | Madagascar                | Suriname           |
| Côte d'Ivoire | Malawi                    | Swaziland          |
| Djibouti      | Mali                      | Tanzanie           |
| Dominique     | Maurice                   | Tchad              |
| Éthiopie      | Mauritanie                | Togo               |
| Fidji         | Niger                     | Tonga              |
| Gabon         | Nigéria                   | Trinité et Tobago  |
| Gambie        | Ouganda                   | Tuvalu             |
| Ghana         | Papouasie-Nouvelle Guinée | Zaïre              |
| Grenade       | Rwanda                    | Zambie             |

Le système Stabex est d'une importance particulière pour les ACP, d'autant que beaucoup d'entre eux dépendent pour leurs recettes d'exportation d'un produit ou deux seulement. Ces produits ne sont pas nécessairement agricoles : ils peuvent fort bien être minéraux. Et les pays exportateurs de minerais comme le cuivre sont à la merci d'une chute des cours mondiaux qui laisse leurs finances exsangues.

C'est pourquoi — autre nouveauté offerte par Lomé II — un « Stabex-minerais » a été prévu pour les produits les plus « sensibles » : cuivre, phosphates, bauxite et alumine, cobalt, fer, manganèse et étain. Ce système sera doté de 1 650 millions de FF (ou 11 milliards de FB). Cependant le Stabex-minerais ne fonctionnera pas de la même manière que le Stabex agricole classique : en cas d'une chute de 10 % de la capacité de production ou d'exportation (par exemple en raison d'un accident ou d'une chute des cours mondiaux), les pays concernés pourront bénéficier de prêts spéciaux destinés à restaurer leur capacité de production et d'exportation vers la Communauté européenne.

Cependant, le Stabex-minerais va plus loin encore : il s'efforce de promouvoir la production, les investissements et l'exploration minière, et cela dans l'intérêt de la Communauté européenne autant que dans celui des pays ACP. Comment ? Grâce à une assistance financière et technique accrue, grâce à des prêts avec bonification d'intérêt de la Banque européenne d'investissement, grâce à des accords de promotion et de protection des investissements dans le contexte de projets particuliers auxquels prendraient part des firmes de la Communauté européenne.

Les pays ACP ne sauraient cependant bâtir leur avenir sur leurs seules exportations de matières premières : il leur faut diversifier leurs économies, ne fût-ce qu'en assurant eux-mêmes la transformation, totale ou partielle, de ces matières premières. C'est pourquoi la nouvelle convention, plus que la première, met l'accent sur la coopération industrielle. C'est ainsi que le budget du Centre de développement industriel, qui a son siège à Bruxelles, a été augmenté, atteignant maintenant 147 millions de FF (ou un milliard de FB). Le Centre, qui est un organisme sous patronage mixte ACP-CEE destiné à promouvoir les investissements industriels dans les pays ACP, voit son rôle défini avec plus de précision.

La coopération dans le domaine énergétique a été également renforcée de manière sensible. Lomé II prévoit

en effet un inventaire des ressources, le développement de sources d'énergie nouvelles et la fabrication dans les pays ACP eux-mêmes de certains équipements.

Cependant le développement des industries et des grandes cultures ne doit pas faire oublier, sous peine de graves déséquilibres, l'agriculture en général. C'est pourquoi la nouvelle convention prévoit la création d'un Centre Technique de Coopération agricole et rurale. Tout un chapitre est consacré à ce sujet. La réalisation de « micro projets », commencée à titre expérimental par Lomé I, sera poursuivie et amplifiée.

Tous ces objectifs ne sauraient être atteints sans augmentation des ressources financières. Ce sera fait : l'enveloppe de Lomé II sera de 33 milliards de FF (ou 227 milliards de FB) contre 20 milliards de FF (ou 140 milliards de FB) aux termes de la première convention. La part du Fonds européen de développement dans ce total atteindra 26 milliards de FF (ou 183 milliards de FB), dont les deux tiers seront consacrés à l'octroi de subventions. Par ailleurs, des deux côtés, on s'efforcera de stimuler les investissements privés européens dans les pays ACP.

L'originalité de Lomé II, comme de Lomé I d'ailleurs, réside surtout cependant dans le fait qu'il n'est pas question ici d'une aide octroyée. Nous nous trouvons en présence d'un contrat. C'est pourquoi les responsabilités de sa mise en œuvre sont partagées : Lomé est ainsi un dialogue permanent entre partenaires égaux. Les institutions prévues par la Convention sont conçues de manière à stimuler ce dialogue à tous les niveaux : politique (avec le Conseil des ministres ACP-CEE), technique (avec des comités mixtes sur la coopération industrielle, la coopération commerciale, etc), voire parlementaire (avec une assemblée consultative à laquelle participent des parlementaires de tous les pays signataires).

Malgré tout cela, Lomé II n'est sans doute pas la perfection. Mais comme le demandait M. Cheysson, membre de la Commission Européenne chargé de la coopération : « Qui dit mieux ? »

#### La coopération : une question de bon sens

Cinquante-sept pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique vont signer avec les Neuf de la Communauté Européenne une nouvelle convention qui confirme et amplifie les avantages accordés aux premiers par l'Europe.

L'enveloppe financière prévue pour les cinq années d'application de la convention dépasse 33 milliards de FF (ou 227 milliards de FB). Au moment où la Communauté connaît la crise économique que l'on sait, certains pourraient se dire que tout cet argent serait mieux employé dans les régions d'Europe les plus touchées par le marasme : charité bien ordonnée commence par soi-même ...

Cet argument monte mieux qu'un haussement d'épaule. L. la nouvelle convention de Lomé donne l'occasion de faire le point de la participation européenne à la lutte contre le sous-développement.

Tout d'abord, qu'est-ce que le sous-développement ? Trois milliards d'être humains ne se posent pas la question : ils connaissent la réponse, ils la connaissent par leur vie quotidienne. Ceux-là ont un revenu annuel inférieur au revenu mensuel des habitants du monde industrialisé. (Dans certains pays ce revenu annuel est même inférieur aux gains hebdomadaires dans les pays nantis). Et voici d'autres chiffres :

- un Américain consomme autant d'énergie que 1 100 habitants du Rwanda ;
- il y a en Europe un médecin pour 580 habitants ; au Kenya, on compte un médecin pour 25 600 habitants ;
- les pays industriels consomment 497 kilos de céréales par personne ; chiffre correspondant du tiers monde : 194 kilos.

Si les caractéristiques du sous-développement sont évidentes — malnutrition, analphabétisme, épidémie, sous-emplois — les causes le sont peut-être moins. L'une d'elles est sans aucun doute une croissance démographique effrénée. Une autre est, bien sûr, le manque de ressources naturelles. La troisième, moins apparente, est le fait que le système économique mondial ne fonctionne guère à l'avantage des pays dits en voie de développement.

C'est pourquoi la plupart des pays du tiers monde se sont mis d'accord sur une stratégie en quatre points :

- tirer le maximum de bénéfices des matières premières dont ils sont producteurs, cela grâce à l'indexation des prix, la stabilisation des recettes d'exportation et la transformation sur place de ces matières premières ;
- développer leurs propres industries, notamment en attirant les investissements et la technologie des pays nantis ;
- développer et diversifier leur agriculture, de manière à satisfaire leurs propres besoins alimentaires ;

# ECHOS du PARLEMENT EUROPEEN

A l'occasion de l'entrée en vigueur du Système monétaire européen, un débat s'est engagé sur la «convergence des politiques économiques», notamment lors du Conseil européen de Strasbourg au mois de juin. A la suite de cette discussion, le Conseil a demandé à la Commission de lui soumettre un «document de référence» sur les conséquences financières du budget communautaire pour les États membres. Ainsi, la Commission pourrait transmettre des propositions concrètes au Conseil européen, qui se réunit à Dublin en novembre. L'étude a donc été axée sur les aspects budgétaires et, en particulier, sur l'application éventuelle du «mécanisme correcteur» conçu lors de la «renégociation» avec la Grande-Bretagne. (A plus long terme, notamment sur les instances de l'Italie, on examinerait l'orientation de certaines

politiques communes, le renforcement des actions structurelles, la maîtrise des dépenses agricoles, le problème de nouvelles ressources propres...). Dans notre tableau, nous indiquons quelques-unes des données fournies dans le «document de référence».

## Mécanisme correcteur...

Le «mécanisme correcteur», imaginé en 1975, avait été prévu au bénéfice de l'État membre dont la contribution au financement du budget serait inadéquate compte tenu de sa situation économique (PNB inférieur à 85 % du PNB moyen, taux de croissance infé-

rieur à 120 % du taux moyen et versement supérieurs à 100 % de ce qu'il aurait versé sur la base du PNB). Il aurait reçu une allocation compensant la différence entre sa contribution totale au budget et celle qu'il aurait dû verser si elle avait été calculée sur la base de son PNB. Deux réserves toutefois: si la balance des paiements du pays en question est positive, la compensation est limitée au montant de la «contribution TVA». D'autre part, l'allocation ne peut excéder 3 % du budget.

Compte tenu de ces dispositions, le Royaume-Uni pourrait bénéficier en 1980 d'une allocation nette d'environ 250 MUCE, à condition que sa ba-

lance des paiements (ce période 1977-1979) soit non, il n'y aurait aucun. Toutefois, selon les de Commission, le Royaume-Uni bueirait au budget en 1980 portion d'environ 20 % e quelque 10 %. Aussi, ce pour que cette anomalie Mme Castle (Soc., RU) déclaré sans ambages. I pays, comme la France, le budget n'est que l'expres tiques communes et que, il devait y avoir, seule la TVA» devrait entrer en li te: ils arguèrent que l'im contributions «droits de «prélèvements» résulte d Royaume-Uni continue sionner en grande partie tiers...

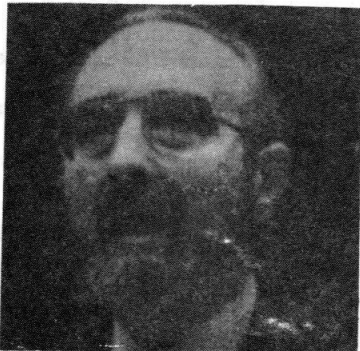
|                                             | B <sup>(1)</sup> | Dk   | A     | F     | Irl. | I     | L <sup>(1)</sup> | NL   |
|---------------------------------------------|------------------|------|-------|-------|------|-------|------------------|------|
| % dans le PNB en 1979 .....                 | 4,64             | 2,81 | 30,70 | 23,69 | 0,67 | 14,25 | 0,23             | 6,31 |
| % dans les dépenses en 1979 .....           | 8,8              | 4,0  | 20,6  | 16,7  | 3,4  | 17,0  | 2,0              | 9,6  |
| % dans le financement du budget de 1979 ... | 6,68             | 2,51 | 30,63 | 20,00 | 0,75 | 12,11 | 0,14             | 9,60 |
| % dans le financement du budget de 1980 ... | 6,07             | 2,42 | 30,12 | 19,99 | 0,90 | 11,52 | 0,13             | 8,36 |

(1) Si les dépenses de fonctionnement n'avaient pas été ventilées, la part de la Belgique et du Luxembourg dans la répartition des dépenses n'aurait été respectivement 5,6 % et de 0,2 %.

## 22<sup>e</sup> siège pour le PS

A la suite d'une décision du Conseil d'Etat français, la liste «Union pour la France en Europe» a perdu son 26<sup>e</sup> élu au profit du parti socialiste. Toutefois, M. d'Ormesson a retrouvé son siège puisque M. Debatisse (élu PPE de la liste UFE) vient d'être nommé secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires dans le gouvernement de M. Barre.

M. Pisani, sénateur, ancien ministre de l'agriculture, ancien président de la commission économique et monétaire de l'Assemblée, siège à nouveau au Parlement européen.



M. Pisani

## DÉFENSE

### Le Parlement européen divisé sur le rôle de la Communauté en matière d'armements

Sans doute inspirés par le sujet débattu, certains parlementaires européens se sentaient d'humeur combative à l'occasion d'un récent débat, où il était question d'armes, canons, avions, fusées et torpilles. Pour être plus précis, la discussion portait sur l'éventualité d'une politique européenne des achats d'armements. Cependant, avant d'entrer dans le vif du sujet, le Parlement a eu à décider si les problèmes liés aux questions de défense étaient de sa compétence. En fait, donc, un débat sur un débat...

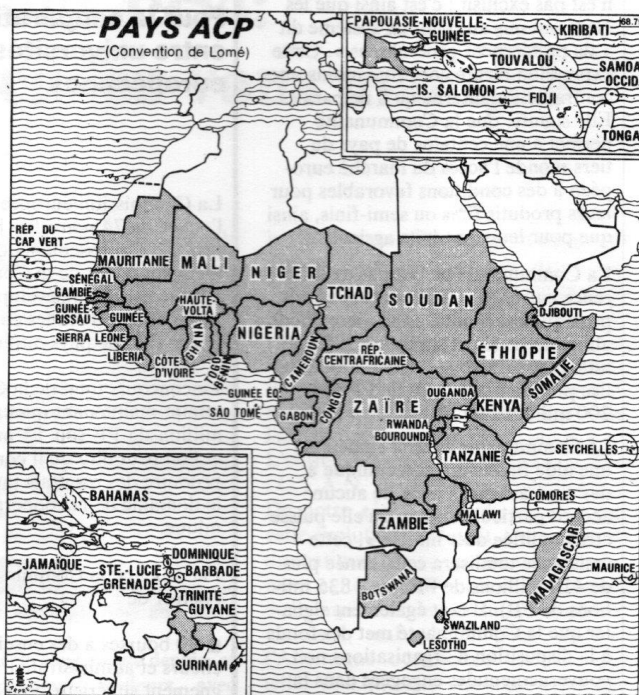
Disons tout de suite qu'il a été finalement décidé par 208 voix contre 87 d'ouvrir une telle discussion. Ce résultat a été acquis malgré l'opposition des communistes français ainsi que des gaullistes et de certains

socialistes, qui estimaient que les questions de défense et de sécurité sont de la compétence exclusive des parlements nationaux.

A l'origine de cette première escarmouche verbale: une question adressée à la Commission européenne par un député conservateur britannique, M. Adam Fergusson et un démocrate-chrétien allemand, M. Kai Uwe von Hassel, ancien ministre de la Défense. Tous deux voulaient savoir si la Commission avait l'intention d'entrer en contact avec l'OTAN et les organismes nationaux compétents en vue d'un programme d'achats d'armements, dans le cadre d'une politique européenne des industries de la défense.

Certains parlementaires européens virent dans cette question une tentative pour engager la Communauté dans les problèmes de défense. Et ils firent remarquer que le traité de Rome limite la compétence du marché commun aux problèmes économiques.

## L'Assemblée CEE-ACP condamne l'Afrique du Sud



A la veille du renouvellement de la convention de Lomé, dont les négociations viennent de s'achever, s'est tenue à Luxembourg, du 10 au 12 octobre

1979, la 4<sup>e</sup> session de l'Assemblée consultative ACP/CEE. Y ont pris part 114 parlementaires européens et 114 membres désignés par les 57 États

d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

La séance inaugurale a été coprésidée par Mme Simone Veil et par M. Tanden Muna, président de l'Assemblée nationale du Cameroun. Plusieurs résolutions ont été approuvées: l'une condamne sévèrement le régime racial de l'Afrique du Sud et sa politique d'apartheid, une autre souhaite que les revendications des pays associés relatives à leurs exportations de sucre soient admises, une autre encore estime que le volume des crédits du nouveau Fonds européen de développement est insuffisant pour faire face aux exigences des pays ACP et à leurs énormes dettes. Enfin, le mécanisme du Stabex, qui protège les exportations agricoles des pays associés des fluctuations de prix, devrait être étendu aux minerais.

Tels furent les points d'accord entre les délégués européens et les délégués ACP. En revanche, les droits de l'homme ont constitué une pomme de discorde. Dans la nouvelle Convention, les Européens ne sont pas parvenus à insérer une clause les concernant. Au sein de l'Assemblée, il n'y eut pas davantage de consensus sur ce point, les Africains n'étant pas disposés à recevoir des leçons des Européens sur la défense des droits de l'homme, comme l'a dit l'ambassadeur de la République centrafricaine, M. Naguemon. Par ailleurs, la garantie générale et automatique de non-discrimination que la Communauté souhaite obtenir pour les investissements européens dans les États associés n'a pas eu l'agrément des délégués de ces pays, qui préfèrent procéder dans ce domaine par la voie d'accords bilatéraux.

alée sur la  
négative. Si-  
paient.  
nées de la  
Uni contri-  
dans la pro-  
en recevait  
ays insiste  
it corrigée.  
a d'ailleurs  
is d'autres  
stiment que  
sion de poli-  
i correction  
ontribution  
e de comp-  
rance des  
jouane» et  
fait que le  
s'approvi-  
les pays

RU

16,70  
12,9  
17,58  
20,49

ment que de

qu'oi M. Fergusson répondit que sa  
eston n'avait d'autre but que de  
tre sur la sellette M. Etienne  
vignon, membre de la Commission  
urgé des problèmes de l'industrie  
général. Un autre parlementaire,  
bert Jackson, déclara qu'il est  
endant question dans le traité de  
me de la nécessité de préserver la  
x et la sécurité.

in des objets de la question de M. Fergusson et von Hassel était connaître les suites données à un rapport déposé en juin 1978 par M. von Alfred Klepsch et qui demandait l'action de la Communauté européenne en matière de fournitures d'armements. Et M. Fergusson de peler un passage de ce rapport soulignant l'impact que l'industrie des armements a nécessairement sur d'autres industries telles que l'aéronautique, la construction navale et l'électrique. A son sens, il serait vain de tenter de réaliser une politique industrielle commune sans avoir mis au

point une politique commune des fournitures d'armements.

Plusieurs autres députés européens ont souligné que les industries de la défense, ou liées à la défense, emploient actuellement dans l'ensemble de la Communauté un million de personnes. A leur avis, une coopération dans ce domaine serait créatrice de nouveaux emplois. Et de citer en exemple la collaboration franco-britannique pour les projets *Puma* et *Lynx*, ainsi que la coopération anglo-germano-italienne pour le projet *Tornado*. Ce dernier, selon un des orateurs, a créé 7 500 emplois au Royaume-Uni, 7 000 autres en Allemagne et 5 000 en Italie.

Les orateurs ont demandé par ailleurs un meilleur usage des fonds réservés aux achats d'armements et souligné qu'une concurrence entre les Neuf dans ce domaine n'aurait d'autre résultat que de détourner vers les Etats-Unis des moyens financiers et

des emplois qui eussent dû demeurer acquis à la Communauté.

Dans son intervention, le commissaire à l'industrie, le vicomte Davignon, a souligné que la Commission ne s'est jamais engagée à produire instantanément un programme des achats d'armements.

De longues études préalables sont nécessaires. M. Davignon a rappelé que les programmes militaires sont du ressort des gouvernements, mais que la Commission est compétente en ce qui concerne les effets sur l'industrie des achats d'armements.

On s'attend maintenant que M. Davignon prépare un rapport sur les possibilités de coopération entre les industries européennes de l'armement.

— obtenir un accroissement de l'aide des pays riches.

La première comme la seconde convention de Lomé tiennent largement compte de ces objectifs. C'est l'un des canaux qui dirigent l'aide européenne vers le tiers monde. Mais est-elle suffisante ? Répond-elle au quatrième point ? Les Européens sont-ils disposés à faire plus ?

Ceux qui répondent « oui » sont mus le plus souvent par des considérations morales, par un certain sens du devoir. Mais l'aide au tiers monde s'impose tout autant pour des raisons d'intérêt bien compris. Tout d'abord, si rien n'est entrepris pour réduire l'écart qui sépare les pays riches des pays pauvres, on risque fort de voir se déclencher un conflit violent, un conflit dans lequel l'Europe serait particulièrement exposée.

Seconde raison : l'Europe, plus que l'Amérique et autres pays industrialisés, a besoin pour survivre des matières premières des pays en voie de développement. Chacun sait que presque tout notre pétrole vient des Etats du tiers monde (60 % des achats de la Communauté à ces derniers). Mais la dépendance de la Communauté en ce qui concerne les produits de base indispensables à une économie moderne, notamment les métaux rares, est encore plus frappante : elle se situe aux alentours de 90 % !

La troisième justification égoïste de l'aide au tiers monde est tout simplement le fait que ces pays sont nos meilleurs clients : ils absorbent 38 % de nos exportations tandis que les Etats-Unis n'en prennent que 13 % et les pays d'Europe orientale 8 %. Or il est évident que plus le tiers monde se développera, mieux il sera en mesure d'acheter nos produits et notre technologie. De même qu'un commerçant fait un meilleur chiffre d'affaire dans un quartier aisé que dans un quartier pauvre.

Voilà pourquoi la Communauté européenne, en tant que telle, aide les pays en voie de développement. Cette aide ne fait nullement double emploi avec celle que les pays membres accordent individuellement. Bien au contraire, la Communauté s'efforce de compléter et de coordonner l'action de ses membres.

C'est pourquoi c'est elle qui, bien souvent, s'exprime au nom des Neuf dans les grandes instances et rencontres où il est question de développement. Quand elle ne le fait pas, les Neuf parlent cependant le même langage et ils s'efforcent de plus en plus de coordonner leurs efforts.

Pour des raisons historiques évidentes, la Communauté s'intéresse particulièrement

aux 57 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui forment le groupe « ACP ». Mais cet intérêt n'est pas exclusif : c'est ainsi que les Neuf ont mis au point un système dit « de préférences généralisées ». Cette expression bizarre constitue moins une contradiction interne qu'il ne paraît. Elle signifie que la Communauté permet à une centaine de pays du tiers monde l'accès du marché européen à des conditions favorables pour leurs produits finis ou semi-finis, ainsi que pour leurs produits agricoles.

La Communauté ne fait pas de différence entre les « ACP » et les autres pays du tiers monde en matière d'aide alimentaire. Le programme 1979 de lutte contre la sous-alimentation totalise près de 3 milliards de FF (ou 200 milliards de FB).

La Communauté fournit également une aide financière et technique à des pays auxquels ne la lie aucun accord particulier. Bien qu'elle puisse être qualifiée de « limitée », cette assistance totalisera cette année plus de 410 millions de FF (ou 2 835 millions de FB). Il faut également signaler que la Communauté met des fonds à la disposition d'organisations non gouvernementales engagées dans la bataille contre le sous-développement et qu'elle accorde une aide spéciale aux pays pauvres les plus durement touchés par la crise du pétrole.

Tout un tissu d'accords commerciaux lie la Communauté à des pays du tiers monde :

- dans la zone méditerranéenne, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban et la Syrie ont signé en 1976 et 1977 des accords de coopération commerciale, industrielle, technique et financière avec la Communauté. Ces accords prévoient en particulier le libre accès des produits industriels sur le marché communautaire, des préférences douanières pour certains produits agricoles et une aide financière atteignant un total de près de 4 milliards de FF (ou près de 28 milliards de FB) pour une période de cinq ans.
- En Amérique latine, des traités de commerce non préférentiels ont été conclus avec l'Argentine, le Brésil, le Mexique et l'Uruguay. Plusieurs accords ayant trait aux textiles et aux objets artisanaux ont été conclus avec d'autres pays.
- En Asie, des accords non préférentiels ont été conclus avec le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et Sri Lanka. D'autre part, la coopération s'intensifie avec les pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

## ÉDUCATION

### Pour la coopération entre universités européennes

La Commission européenne a annoncé l'octroi de 74 nouvelles bourses au profit d'établissements d'enseignement supérieur de la Communauté, dans le cadre du développement de programmes d'études conjoints entre universités de pays différents.

Le concours total de la Communauté atteint maintenant quelque 1,7 million de FF (ou 12 millions de FB), et l'on peut dire qu'il commence à produire des résultats tangibles dans le domaine de la coopération académique.

Par ailleurs, la Commission a annoncé l'octroi de :

■ 90 bourses à des enseignants, chercheurs et administrateurs de l'enseignement supérieur pour des séjours de quatre semaines dans un autre pays de la Communauté,

■ 158 bourses à des administrateurs locaux ou régionaux d'établissements fréquentés par des élèves âgés de 11 à 19 ans, pour des visites d'étude d'une semaine,

■ 150 bourses à des spécialistes de l'orientation et de la formation professionnelle pour des visites d'étude de deux semaines.

Ainsi se développe un vaste échange de connaissance et d'expérience dans la Communauté : pour la seule année universitaire en cours, quelque 400 « multiplicateurs » effectuent un séjour d'étude dans un pays de la Communauté autre que le leur. La participation de la Communauté à cette entreprise atteint plus de 2,3 millions de FF (ou 16 millions de FB).

Cet échange favorise de nouvelles actions de coopération entre établissements, ainsi que de nouvelles manières d'envisager et d'organiser les programmes des cours, sans oublier des idées inédites en matière d'enseignement et de gestion.

Les quatre types de bourses seront de nouveau offerts lors de la prochaine année académique. Les dépôts de demande et les désignations se feront au début de l'an prochain.

## 30 août 1954: Le rendez-vous manqué

Le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française rejetait le traité instituant une Communauté européenne de défense (CED). C'est ainsi qu'est mort un projet sur lequel les partisans de l'Europe unie avaient fondé tous leurs espoirs. Il entraînait dans sa perte un autre plan, celui d'une Communauté politique européenne. Ce dernier, élaboré dans tous les détails, aurait dû chapeauter la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), fondée en 1951, et la future Communauté de défense. Or, en cette «journée des dupes», comme l'appelait Denis de Rougemont, l'intégration de l'Europe a été aiguillée dans une autre direction.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis, et l'intégration progresse toujours, avec combien de difficultés, sur la voie de détournement engagée en 1954. Voilà que justement ces jours-ci l'intégration militaire est de nouveau discutée en France – et les arguments ressemblent étrangement à ceux avancés il y a 25 ans. Aussi nous semble-t-il intéressant de remonter dans l'histoire pour jeter un coup d'oeil sur le projet de la CED.

Lorsque l'Assemblée nationale française a rejeté le traité de la Communauté européenne de défense (C.E.D.), elle a commis une mauvaise action à plusieurs égards.

D'abord, parce que cette malheureuse séance s'est déroulée à un niveau incroyablement bas. Les députés n'ont même pas eu le courage de donner à leur rejet une forme politique nette. Ils n'ont pas refusé le traité en tant que tel: ils ont décidé de ne plus prolonger le débat – de le renvoyer *sine die*.

Ensuite, bien des adversaires de ce qui s'appelait alors «l'armée européenne» n'ont pas réfléchi un instant à ce qui était pourtant l'essentiel: l'alternative. Ils n'ont pas eu le bon sens de considérer qu'en rejetant une solution, ils n'écartaient pas le problème, mais qu'ils allaient, au contraire, retrouver celui-ci

le lendemain. Beaucoup d'entre eux avaient juré leurs grands dieux que jamais, au grand jamais, ils ne permettraient la naissance d'une nouvelle «Wehrmacht» allemande, nationale. Or, quelques semaines plus tard, en octobre, ils votaient en faveur d'une «solution de rechange» qui contenait justement cela: l'armée nationale allemande «rediviva». L'entrée de la République fédérale dans l'O.T.A.N. devait suivre logiquement. De notre côté nous pouvons dire que cette évolution-là n'avait, en soi, rien de dramatique. Mais ceux qui avaient tellement agité le spectre d'une renaissance de l'«impérialisme germanique», étaient vraiment mal placés pour réarmer l'Allemagne occidentale en tant que telle, non intégrée dans un ensemble continental, où elle eût été minoritaire. Quel manque de sérieux politique!



Pierre Mendès France: Une étrange démarche auprès de ses cinq collègues communautaires

En troisième lieu, nous avons été confrontés, à cette occasion, à un phénomène qui, à l'époque, nous a surpris tous, mais s'est souvent répété depuis, à savoir: la collusion entre extrême droite nationaliste et parti communiste français. Certes, les motifs étaient différents chez les uns et les autres, mais tous avaient en commun ce lamentable cocorico chauvin, ce refus d'aller au-delà du nationalisme.

### Une étrange démarche

Enfin, le débat parlementaire avait été précédé par l'étrange démarche du président Pierre Mendès France, auprès de ses cinq collègues communautaires, afin



Pas de soldats allemands comme une sorte de légion étrangère «européenne»: Konrad Adenauer

d'obtenir une «amélioration» du traité, c'est-à-dire un affaiblissement de son contenu supranational. Certes, on peut se demander après coup si une autre rédaction, plus «anodine», aurait été préférable à pas de C.E.D. du tout. Mais une fois que le traité était sur la table, que les Français l'avaient proposé et que l'Assemblée nationale en avait approuvé les principes de base, il était choquant de venir à Bruxelles pour se dédire. En effet, plusieurs Parlements nationaux avaient déjà accompli la ratification et d'autres étaient sur le point de le faire. Pourrait-on, décemment, dans ces conditions, demander à ces partenaires de dire: «Bon, j'efface tout et je recommence»? C'aurait été se mettre dans une situation politique impossible, et le prestige de la France en aurait payé les frais. On n'ose pas penser aux sarcasmes dont Marianne aurait été l'objet...

### Les travers de la «souveraineté»

Mais tous ces éléments-là ne touchent tout de même pas à l'essentiel. Le fond de l'affaire, c'est ceci: le 30 août 1954 s'est terminé l'après-guerre, avec les chances qui nous avaient été offertes alors. Désormais, les Etats nationaux s'étaient reconstitués. Désormais, ils se sentaient maîtres de leur destin. Désormais, ils allaient s'efforcer, «en toute

souveraineté», de faire face aux problèmes du siècle.

Ce que valait cette «souveraineté»-là – nous en avons fait l'expérience, deux ans plus tard, avec la malheureuse expédition franco-britannique à Suez. Rappelons-nous les faits. Voilà les deux plus «grands» pays européens qui, ayant décidé d'aller mettre le président Nasser «à la raison», se lancent dans une opération expéditionnaire – mais voilà que les vrais «grands» froncent les sourcils... et nos deux gouvernements s'empressent de mettre fin à l'aventure, commencée «souverainement»... Faut-il s'étonner qu'après cette débâcle, la position de Londres et de Paris soit devenue si faible dans le Moyen-Orient? Bref, tout s'est passé comme si l'histoire avait voulu démontrer par les faits ce qu'était devenue la position des Européens après le 30 août 1954...

### Moscou, Dien-Bien-Phu, Londres

Le rejet de la C.E.D. était-il explicable? Mon Dieu, tout peut s'expliquer, mais une explication n'est pas un plaidoyer à décharge.

Certes, Staline était mort, et les Occidentaux, toujours désireux d'être rassurés, avaient décidé qu'il était «urgent d'attendre». Qui serait le successeur du tyran géorgien? Ne serait-il pas plus gentil que son prédécesseur? Ce serait sans doute M. Malenkow, n'est-ce pas? La réalité d'une «menace soviétique» parut brusquement moins évidente.

De même, la guerre d'Indochine avait détourné l'intérêt de l'opinion française de l'Europe. D'ailleurs, disait-on, pouvait-on se permettre de se lancer dans un tête-à-tête franco-allemand, au moment où les armes françaises venaient de subir une défaite écrasante? Sans la capitulation de Dien-Bien-Phu, les choses auraient peut-être été un peu différentes, qui sait?

Il est également vrai que les alliés britanniques avaient prodigué de belles paroles à «l'armée européenne», mais qu'ils ne s'étaient jamais engagés militairement en donnant des garanties. Ces garanties, ils les ont accordées après la catastrophe, en proposant cette inopérante «Union de l'Europe Occidentale» – quitte à les oublier plus tard, lorsque la politique militaire de Londres se concentra sur le nucléaire.

### Le réflexe nationaliste

D'autres facteurs ont encore joué, mais l'essentiel se trouvait dans le réflexe nationaliste, suscité à cette occasion. A cet égard, les négociateurs français s'étaient montrés curieusement contradictoires avec eux-mêmes. Cartésiens,

comme ils proclamaient l'être, ils poursuivaient deux logiques en même temps, mais le malheur voulait que celles-ci étaient inconciliables. En effet, ils voulaient, comme on a pu dire alors, «une armée allemande plus forte que la soviétique, mais plus faible que la française». Ils auraient voulu une intégration au niveau le plus bas pour que les unités spécifiquement allemandes fussent les plus petites possible. Mais en même temps, ils voulaient que l'armée française garde toute son identité – donc: intégration au niveau le plus élevé. Tout cela dans un climat d'égalité des droits pour tous les participants car le chancelier fédéral Adenauer avait parfaitement raison en soulignant qu'il ne pouvait pas se permettre d'offrir des soldats allemands comme une sorte de légion étrangère, comme des forces mercenaires supplémentaires.

La France est un curieux pays, à cet égard comme à d'autres: elle est pacifiste et elle adore son armée. Ou, en tout cas, c'était là le climat à cette époque encore. Regardez un plan de Paris et comptez les noms de rue, de boulevard ou de square



*Il croyait, presque jusqu'à la dernière minute, que la ratification allait se réaliser malgré tout: Robert Schuman*

qui rappellent des «gloires» sanglantes: noms de batailles ou de soldats! Tout cela reflète un attachement profond à la chose militaire – peu importe que tous ces faits d'armes n'ont jamais fait le bonheur d'aucun Français, bien au contraire. Renoncer à tous ces mythes? La C.E.D. touchait à des points ultrasensibles dans le subconscient national.

### Les fédéralistes et la C.E.D.

Pour terminer, quelques mots sur l'action fédéraliste à cette occasion. Nous n'avons pas à nous en féliciter.

Mais commençons cependant à nous disculper sur un point précis.

On nous a reproché de «choisir» l'intégration militaire, ce qui devait, par définition, être impopulaire, en neutralisant l'impulsion pacifiste que le fédéralisme européen avait eue jusqu'alors. Ce reproche n'est pas mérité, car, en fait, nous n'avons rien «choisi» du tout. Nous avons été historiquement acculés à la C.E.D., puisque deux problèmes se posaient en réalité, inévitablement.

Le premier était celui de la contribution de la République fédérale à la défense occidentale. Ce pays pouvait-il indéfiniment bénéficier d'une non-participation? A un moment où tous avaient besoin de main-d'oeuvre, il n'était que trop tentant d'avoir toute la jeune génération à sa disposition, sans que personne ne soit appelé sous les drapeaux. D'ailleurs, l'Allemagne de l'Est était déjà réarmée sous forme de «kasernierte Volkspolizei». Dans ce domaine, la solution européenne était la meilleure.

En second lieu: la guerre de Corée avait éclaté et les Américains avaient besoin de leurs divisions en Extrême-Orient. Ainsi, le premier problème, qui eût existé de toute manière, était rendu brusquement aigu, et c'est dans ces conditions-là que les délégués français à l'O.T.A.N. ont proposé une solution fédéraliste. Quoi d'autre eût été faisable? Non, nous ne sommes pas coupables à cet égard. Mais une fois la bataille ouverte, nous ne l'avons pas bien menée. D'abord, par excès d'optimisme. Car l'optimisme est toujours dangereux: on sous-estime l'adversaire, et en effet, même un homme aussi clairvoyant que Robert Schuman a cru, presque jusqu'à la dernière minute, que la ratification allait se réaliser malgré tout. La propagande a commencé trop tard.

Ensuite, les fédéralistes français n'ont pas arrêté une stratégie cohérente. Les uns proclamaient que l'Allemagne était toujours redoutable et que ses vieux démons la possédaient toujours, si bien que seule l'intégration européenne pouvait empêcher une catastrophe. D'autres, au contraire, beaucoup plus lucides, soulignaient que les Allemands de la République fédérale avaient appris leur leçon et qu'on pouvait, en toute confiance, bâtir solidement avec eux une Europe nouvelle. Deux lignes de pensée, toutes les deux pro-cédistes, mais inconciliables. On les a suivies l'une et l'autre en même temps, selon les goûts de chacun et selon les préjugés de telle région électorale.

Henri BRUGMANS  
président de l'U.E.F. Belgique

## Viktor Kortchnoï demande l'aide du Parlement européen

Viktor Kortchnoï, le grand maître d'échecs apatride d'origine soviétique, a demandé le soutien des membres du Parlement européen pour aider sa famille à obtenir des visas de sortie d'Union soviétique lui permettant de se rendre en Israël.

M. Kortchnoï, qui avait été battu de peu l'an dernier pour le titre de champion du monde par Anatoly Karpov, avait « choisi la liberté » en 1976 pour des motifs professionnels et non pour des raisons politiques, ainsi qu'il l'a expliqué par la suite. Depuis cette date, les autorités soviétiques ont refusé les nombreuses demandes d'émigration de sa famille.

L'affaire a été relancée à la mi-novembre lorsque son fils Igor a été arrêté pour s'être caché afin d'échapper au service militaire.

M. Kortchnoï a expliqué que son fils avait agi ainsi parce que, s'il faisait son service, il ne pourrait ensuite plus quitter l'URSS pendant plusieurs années sous le prétexte qu'il connaissait des « secrets militaires ».

Le groupe de défense des droits de l'homme de Manchester a déjà entendu l'appel de M. Kortchnoï. Et il s'est assuré le soutien du député de Manchester au Parlement européen, M<sup>me</sup> Barbara Castle, qui pense bénéficié de l'appui de tout le groupe socialiste du Parlement européen.

M. Kortchnoï a déclaré qu'une lettre adressée par M<sup>me</sup> Simone Veil, président du Parlement européen, ou par les dirigeants du groupe socialiste, à M. Brejnev pourrait encourager ce dernier à faire preuve « d'esprit humanitaire ».

## LYON : COLLECTIF DES LIBERTÉS

### «LIBÉRATION IMMÉDIATE DES EMPRISONNÉS DE LA LIGUE TCHÉCOSLOVAQUE DES DROITS DE L'HOMME (VONS)

(affiliée à la FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME)

En Tchécoslovaquie, le comité pour la défense des personnes injustement poursuivies (VONS) s'est constitué en avril 1978, dans l'esprit des objectifs de la Charte 77. Il s'occupe des personnes qui sont, soit l'objet de poursuites pénales ou d'emprisonnement pour avoir manifesté leurs opinions, soit victimes de l'arbitraire policier ou judiciaire. Il s'efforce de porter ces cas à la connaissance du public et des autorités, et dans la mesure du possible, de venir en aide aux personnes ainsi frappées.

C'est à la suite de cette activité que onze membres du VONS — devenu LIGUE TCHÉCOSLOVAQUE DES DROITS DE L'HOMME — ont été arrêtés le 29 mai 1979 sous le prétexte de « subversion de la République en liaison avec des forces étrangères » et « subversion sur une grande échelle ».

Nous ne pouvons pas accepter que des citoyens soient poursuivis et traduits devant les tribunaux pour avoir usé du droit fondamental de libre expression. Le tribunal de PRAGUE aux ordres de HUSAK a condamné les 22 et 23 octobre 1979 :

- Petr UHL, ingénieur, à 5 ans d'emprisonnement à régime sévère (autorisation de visites 2 fois l'an et une lettre tous les quinze jours) ;
- Vaclav HAVEL, dramaturge, à 4 ans et demi de prison ;
- Jiri DIENSTRIER, journaliste, à 3 ans de prison ;
- Otta BEDNAROVA, journaliste, à 3 ans de prison ;
- Dana NEMCOVA, psychologue, mère de sept enfants, à deux ans de prison avec sursis et mise à l'épreuve de cinq ans ;
- Un autre membre du VONS, Albert CERNY, a été également condamné, le 27 novembre 1979, par le tribunal de Brno, à 3 ans et demi de prison pour avoir « constitué chez lui des archives anti-socialistes et recopié des ouvrages d'auteurs clandestins ». En fait ce qui est reproché à CERNY, c'est, comme pour les autres, d'être membre du VONS et d'avoir diffusé la Charte 77.

D'autres arrestations ont eu lieu et des « procès » de même nature sont en préparation. Seront prochainement « jugés » :

- Le philosophe Jiri NEMEC, époux de Dana NEMCOVA ;
- L'ancien président des jeunesses communistes, Ladislav LIS ;
- La traductrice Jarmila BELIKOVA ;
- Le père Vaclav MALY, interdit d'exercice de son ministère religieux.

A travers ces condamnations, c'est tout le peuple tchécoslovaque que le gouvernement HUSAK, installé en 1968, par les chars du Kremlin, veut réduire au silence. Ces forces armées sont toujours à PRAGUE pour protéger le gouvernement Husak. Mais l'occupation militaire, les persécutions permanentes (tracasseries administratives, licenciements, passages à tabac, enlèvements, perquisitions à domicile, exclusions des jeunes enfants des crèches par la police, etc...) ne peuvent avoir raison du combat mené par les militants du VONS et de la Charte 77 pour la défense de toutes les libertés.

### IL FAUT QUE CELA CESSE !

L'unité et la mobilisation des forces ouvrières et démocratiques peuvent contraindre les gouvernements à libérer les prisonniers politiques, comme Rudolf BAHRO en R.D.A.

(Texte signé par l'UEF en commun avec 21 autres organisations politiques et syndicales démocratiques).

## Le Fonds régional européen pourra-t-il relever les défis de demain ?

L'élargissement de la Communauté européenne provoque les craintes que l'on sait dans la région méridionales de la France, dont l'économie sera directement affectée par l'apparition sur le marché de produits agricoles concurrents et fortement avantagés par des coûts de main-d'œuvre inférieurs. D'une manière différente mais à un degré égal, le « Mezzogiorno » italien envisage avec appréhension la levée des barrières au bénéfice des produits grecs, portugais et espagnols.

Pour résoudre ces problèmes, pour trouver des équilibres nouveaux, la Communauté européenne dispose de plusieurs atouts. C'est ainsi que le Fonds agricole européen a déjà été amené à consentir des aides spéciales pour les régions en question. Il faut citer également, parmi les instruments d'équilibrage européen, le Fonds social, la Banque européenne d'investissement, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et enfin, et surtout, le Fonds régional.

Créé il y a quatre ans, ce dernier a pour mission, comme son nom l'indique, de réduire (par le sommet, bien sûr) les inégalités économiques criantes qui subsistent entre les différentes régions d'Europe. Par exemple, si l'on considère le critère classique du pro-

duit domestique brut, on s'aperçoit que la Ruhr ou le Bassin parisien sont six fois plus riches que l'Irlande ou le Mezzogiorno déjà cité.

L'an dernier, les moyens mis à la disposition du Fonds régional ont plus que doublé, atteignant près de 3 400 millions de FF (ou 23 500 millions de FB), ce qui a permis d'accorder 330 subventions ouvrant 1 600 projets. Compte tenu de la situation actuelle, priorité a été donnée aux projets les plus générateurs d'emplois. Les deux tiers de l'aide communautaire ont bénéficié à des travaux d'infrastructure industrielle, dont la nature est évidemment variable selon les conditions locales. Le dernier tiers, accordé directement à l'industrie et aux services, intéressait spécialement les secteurs de la chimie, de la construction automobile, des matières plastiques et des métaux non ferreux. On estime qu'il en est résulté la création de quelque 70 000 emplois.

Si l'on considère le bilan des quatre années d'existence du Fonds régional, on s'aperçoit que celui-ci a financé quelque 6 350 projets et que ses subventions totalisent 8 775 millions de FF (ou 60 milliards de FB). Au classement « montant de l'aide par habitant », c'est de loin l'Irlande qui a été la principale bénéficiaire avec

152 FF (ou 1 050 FB), suivie de l'Italie avec 53 FF (ou 364 FB) et du Royaume-Uni avec 40 FF (ou 270 FB). (Dans l'absolu, cependant, c'est l'Italie qui a été la bénéficiaire numéro 1). Ajoutons enfin que la moyenne communautaire par habitant a été de 34 FF (ou 235 FB).

L'an dernier, deux changements importants ont été apportés dans le fonctionnement du Fonds, de manière à lui donner une souplesse accrue et pour augmenter sa capacité de résoudre les problèmes régionaux créés par la crise économique : la part des moyens financiers non soumise aux quotas nationaux a été augmentée et il en a été de même pour la part allouée aux investissements d'infrastructure.

Cependant, en dépit de l'augmentation considérable de sa dotation, le Fonds régional européen n'a pas été en mesure l'an dernier de faire face à toutes les demandes qui lui ont été adressées par les pays membres de la Communauté européenne, et 190 d'entre elles ont dû être ajournées à cette année.

Il faut souligner à ce propos que le Fonds régional n'est pas destiné à remplacer l'effort national en faveur des régions déshéritées mais bien à lui servir d'adjuvant, de complément.

### VOS PARLEMENTAIRES EUROPÉENS ONT UN VISAGE

**Francisque COLLOMB**



59, Rue Duquesne  
69 006 Lyon

**Yvette ROUDY**



65, Crs de la Liberté  
69 003 Lyon

**Maurice-René SIMONNET**



2, Rue de la Roche  
26 290 Donzère

### VOUS LES AVEZ ÉLUS :

- N'HÉSITEZ PAS A LES INTERPELLER ;
- N'HÉSITEZ PAS A RECOURIR A EUX.

Quelle a été la position des 3 parlementaires européens de notre région lors du vote pour le rejet du Budget Communautaire ?

Yvette Roudy a voté ce texte ;

Maurice-René Simonnet a voté contre ;

Quant à Francisque Collomb, il était absent lors du vote.

# POUR LE FEDERALISME

1979

27.28

supplément



LE MONDE

## PRISE DE POSITION DE L'U.E.F. CONCERNANT LE REJET DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Le vote du Parlement Européen contre le budget est une victoire de la démocratie et de l'Europe ; une victoire qui remet à l'ordre du jour deux questions fondamentales.

La première concerne la méthode par laquelle l'Europe peut être unifiée efficacement. Jusqu'à présent, la Communauté a été gouvernée sans véritable contrôle démocratique. C'est pour corriger une telle situation inacceptable que le droit de vote a été accordé aux citoyens. Mais le Conseil des Ministres, en rejetant les délibérations du Parlement Européen du 7 novembre dernier concernant le budget, non seulement n'a pas conformé sa conduite à ce fait nouveau qu'est l'élection européenne du 10 juin 1979, mais a même renversé les principes de la démocratie selon lesquels le contrôle de la légitimité démocratique des décisions publiques est confié aux parlements et non pas aux exécutifs.

En s'opposant aux prétentions injustifiées du Conseil, le Parlement a défendu la démocratie et fait savoir qu'on ne peut plus à présent gouverner la Communauté sans respecter la volonté des citoyens européens. Il s'agit d'un fait décisif. L'Europe est une terre de liberté. C'est pourquoi on ne peut l'unifier que dans le respect de la liberté, c'est-à-dire par la méthode démocratique.

La deuxième question concerne la crise de la Communauté. Certains craignent que la décision du Parlement provoque une crise des institutions communautaires et même de l'unification européenne. Ce qui est vrai, par contre, est que la Communauté est en crise depuis longtemps déjà, aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan économique. Sur le plan économique, c'est au moment où plus d'unité aurait été nécessaire pour affronter les problèmes internes et externes, qui continuent à s'aggraver, que la Communauté n'a pas réussi à assurer la convergence des politiques économiques des États membres et a dû subir un processus de division et de détachement, processus qui a donné lieu à « l'Europe à deux vitesses ».

D'autre part, en ce qui concerne le plan institutionnel, les gouvernements nationaux eux-mêmes, ont plusieurs fois reconnu que la capacité d'action de la Communauté Européenne était insuffisante. Mais malgré les tentatives de résoudre ce problème par la création du Conseil Européen, par la mission confiée au Président L. Tindemans et avec la perspective de l'Union Européenne, ils n'ont atteint aucun succès.

Après avoir considéré tout cela, on doit reconnaître que le Parlement Européen, en essayant d'améliorer le budget de la Communauté et en affirmant son droit de faire valoir la volonté démocratique des citoyens, a fait les premiers pas vers la solution de la crise de la Communauté.

Dans la situation actuelle des États, de l'Europe et du monde, l'unité de l'Europe est plus que jamais nécessaire. L'U.E.F. invite pour cette raison tous les citoyens, les partis politiques, les forces sociales et les forces culturelles à être solidaires du Parlement Européen et à le soutenir dans sa lutte pour que la démocratie européenne s'impose pleinement.

Après avoir considéré tout cela, on doit reconnaître que le Parlement Européen, en essayant d'améliorer le budget de la Communauté et en affirmant son droit de faire valoir la volonté démocratique des citoyens, a fait les premiers pas vers la solution de la crise de la Communauté.

Dans la situation actuelle des États, de l'Europe et du monde, l'unité de l'Europe est plus que jamais nécessaire. L'U.E.F. invite pour cette raison tous les citoyens, les partis politiques, les forces sociales et les forces culturelles à être solidaires du Parlement Européen et à le soutenir dans sa lutte pour que la démocratie européenne s'impose pleinement.

(Bruxelles, 19 - 12 - 79)

## APRES LE REJET DU BUDGET 1980 : TROIS RÉPONSES

Le vote par lequel les 82 % des parlementaires européens ont rejeté le projet de budget qui leur avait été soumis par le Conseil, continue à susciter des commentaires ou appréciations diverses. Certains parmi ces commentaires ont le but évident de fausser la signification du vote et de le faire apparaître comme étant «dangereux» pour l'Europe, dont l'opinion tirerait une mauvaise image.

C'est le contraire qui est vrai. Combien de fois n'a-t-on pas déclaré que l'élection directe du Parlement faisait faire un progrès sur la voie de la «démocratisation» de l'Europe ? Par le vote du 13 décembre, cette démocratisation a pris une forme concrète : pour la première fois des électeurs s'aperçoivent que le Parlement qu'ils ont élu sait prendre ses responsabilités et a quelque chose à dire dans le processus de formation de la volonté communautaire, c'est-à-dire, qu'ils participent au gouvernement de l'Europe. Ils ne pourront que se réjouir de voir que l'Europe n'est pas le monopole des bureaucrates et des diplomates.

**1) — Par conséquent : l'image de l'Europe ne peut qu'être rehaussée suite à ce vote qui est la première preuve tangible de la démocratisation de la Communauté.**

D'autres déclarent, avec légèreté, que le Parlement Européen a outrepassé ses droits et a usurpé les pouvoirs des gouvernements.

C'est une sottise. Le Parlement a agité dans le respect le plus strict du traité. Celui-ci lui permet de proposer des modifications (qui concernent les dépenses «obligatoires» c'est-à-dire pratiquement celles découlant de la fixation des prix agricoles) et des «amendements» (qui concernent les dépenses «non-obligatoires» c'est-à-dire pratiquement toutes les autres). Certes, le Conseil n'est pas obligé d'accepter toutes les propositions du Parlement, mais il est tenu à les discuter et à négocier (procédure de concertation). Et le Parlement est en droit, après avoir épuisé la négociation, de rejeter éventuellement le projet de budget. Les conditions auxquelles est soumis le vote garantissent qu'une décision du Parlement n'intervient pas à la légère. L'erreur fondamentale de ces commentateurs, est d'avoir oublié (peut-être ils ne l'ont jamais su) comment on est arrivé à la réglementation actuelle.

Le Traité du 22/7/1975 attribue au P.E. certains pouvoirs en matière de budget précisément parce que «depuis le 1er janvier 1975, le budget des Communautés est intégralement financé par des ressources propres aux Communautés», qui remplacent les contributions financières des États membres. Il était logique que l'institution parlementaire ait des pouvoirs de contrôle plus importants (à plus grande raison dès qu'elle a été élue directement). On a le sentiment que certains membres du Conseil croient encore qu'ils doivent gérer des contributions des gouvernements.

**2) — Par conséquent : le P.E. a fait un usage correct de ses droits, et n'a usurpé aucun pouvoir. Il n'y a pas eu de «complot supranational» mais l'évolution normale vers des formes plus correctes de gestion de l'argent communautaire.**

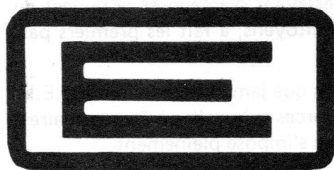
D'autres encore, essayent de mobiliser l'opinion publique notamment paysanne affirmant que par ce vote, le Parlement veut détruire la politique agricole commune. Il faut mettre en garde contre ce faux et cette tentative d'intoxication de l'opinion. Les organisations agricoles surtout doivent faire preuve de prudence (comme l'a fait le COPA). Ce que le Parlement a demandé est que l'on mette fin à des incroyables gaspillages qui ne profitent certainement pas aux petits exploitants, et dont les consommateurs font les frais. Notons que le Parlement avait demandé le transfert d'une partie des crédits du soutien des prix au financement de structures plus efficaces, ce qui aiderait à la fois les agriculteurs les plus pauvres et permettrait de baisser les prix de certains produits.

**3) — Par conséquent : il est faux que le Parlement veuille démanteler la PAC ; il veut la rendre plus efficace, dans l'intérêt général de la Communauté.**

Il est certain que tout cela doit conduire, et cela nous paraît être un objectif que chaque parlementaire devrait partager à quelque groupe politique qu'il appartienne ou quelle que soit sa nationalité, c'est-à-dire un meilleur équilibre du budget communautaire, et par conséquent à un meilleur équilibre des politiques à financer. Ce budget est très mince (2% des budgets nationaux) : il faut s'efforcer d'en exploiter toutes les virtualités en créant au moins des embryons de politiques que les circonstances permettront de développer ensuite : politique régionale, sociale, de recherche, énergétique, de reconversion industrielle, des transports, etc. C'est pourquoi le Parlement et la Commission devraient se battre afin de progresser vers deux objectifs : - le premier est l'accroissement graduel, année par année, de la part des dépenses «non-obligatoires», ; - le deuxième est le dépassement du plafond actuel pour le taux TVA. La fixation de ce taux devrait se faire chaque année d'accord entre Parlement et Conseil sur proposition de la Commission. **C'est le seul moyen pour commencer à prendre en main les véritables problèmes de fond qui se posent à l'Europe.**

Comment sortir maintenant de l'impasse ? Certains ont tendance à exagérer les difficultés, qui sont en partie d'ordre psychologique. Il appartient à la Commission de reprendre l'initiative, mais elle doit le faire en sachant où elle met les pieds. Elle a un avantage très grand : elle peut repartir à zéro, mais en même temps prendre comme point de départ le point où était arrivée la concertation. Et peut-être utiliser les réflexions sur le «problème anglais»...

Éditorial de l'Agence Europa (13-12-79)



TRIMESTRIEL D'INFORMATION EUROPÉENNE ET FÉDÉRALISTE

**PRESSE FÉDÉRALISTE 26, RUE SALA - 69002 LYON**

C P P A P 56256 - Directeur de la Publication : J.L. PREVEL

Comité de Rédaction : J.F. BILLION - J.M. DUBOS - A.M. GORDIANI

M. JEUNE - Y. PAGES - P. SZYNKA

## 20 ans d'Europe : une multiplication par dix

La Communauté européenne est aujourd'hui la première puissance commerciale du monde : 40 % des échanges internationaux. Voilà un fait que les Européens devraient se rappeler quand il leur arrive de mesurer avec découragement les dimensions des deux super-puissances qui dominent la scène politique.

Si austère et rébarbative que soient le plus souvent les statistiques, celles que vient de publier l'Office de statistiques de la Communauté européenne dans une édition spéciale de son Bulletin mensuel du commerce extérieur sont particulièrement éloquentes et réconfortantes. Car n'est-il pas évident que le développement des échanges a eu un effet bénéfique direct sur le niveau de vie des populations européennes ?

Quand la Communauté économique européenne vit le jour en 1958, les six pays fondateurs et les trois nouveaux de 1973 importaient ensemble quelque 23 milliards de dollars de

marchandises et en exportaient quelque 22 milliards. En 1978 ces chiffres avaient été multipliés par 10, soit 227 milliards d'importations et 221 milliards d'exportations. Sans doute convient-il de tenir compte de l'inflation internationale. Il n'en reste pas moins que ces chiffres traduisent une progression extraordinaire des échanges. A titre de comparaison, les Etats-Unis, au cours de la même période de 20 ans, ont vu leurs importations passer de 12,7 milliards à 173,2 milliards et leurs exportations de 17,9 à 143,6 milliards.

Il faut souligner cependant que la part de la Communauté dans les échanges internationaux se fait sous forme d'une sorte d'inceste économique : entendons par là que les échanges entre les Neuf représentent plus de la moitié du total général. Si l'on exclut cependant le commerce intracommunautaire des statistiques globales, les Neuf en tant qu'entité économique représentent encore 25 % des échanges mondiaux.

L'importance des échanges au sein de la Communauté prouve en tout cas que celle-ci, le « Marché commun » comme dit l'homme de la rue, a bien rempli sa fonction, qui était

précisément de stimuler le commerce intracommunautaire au bénéfice à la fois des producteurs et des consommateurs.

Si nous entrons dans les détails nous constatons que les importations en provenance d'autres pays de la Communauté représentent 50,8 % des achats extérieurs des Neuf. Il s'agit bien entendu d'une moyenne qui recouvre un maximum de 73,4 % pour l'Irlande, un minimum de 38 % pour le Royaume-Uni et un important 69 % pour les pays du Benelux.

Les exportations des Neuf vers leurs partenaires européens représentent 51,7 % du total. Là encore l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg viennent en tête avec 70 %, et le Royaume-Uni en dernière position avec 37,8 %.

Un autre trait intéressant de cette situation est la régularité avec laquelle, depuis 1958, ces échanges internes ont progressé, même s'il faut tenir compte de quelques exceptions. Cette progression s'est poursuivie jusqu'en 1974, année du quadruplement des cours du pétrole qui a bouleversé les données de l'économie mondiale. Cependant, au cours de ces deux dernières années, la progression des échanges intracommunautaires a repris.

L'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas sont les pays qui au cours de ces dernières années ont le plus profité de l'évolution, enregistrant des excédents avec leurs partenaires. L'exemple de l'Allemagne est particulièrement frappant : elle a enregistré un « boni » perpétuel (si l'on fait abstraction d'un léger déficit en 1965). Les Pays-Bas ont également enregistré des résultats remarquables qui, depuis 1971, dépassent même ceux de l'Allemagne. Mais il faut tenir compte du fait que les Néerlandais, exportateurs de gaz naturel et autres formes d'énergie, ont été eux aussi bénéficiaires de l'augmentation du cours des hydrocarbures.

Les chiffres publiés par l'Office de statistiques nous montrent également que les Neuf commercent activement avec les pays de l'Association européenne de libre-échange, auxquels ils sont maintenant liés par un accord. En fait, les échanges entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE sont aussi importants que ceux qui s'opèrent avec les Etats-Unis, qui demeurent cependant le partenaire individuel numéro 1 de la Communauté.

